

14 mai 2026



Invitation

Madame, Monsieur, Chère amie, Cher ami,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 10^e Assemblée générale ordinaire de la Coopsol qui aura lieu le

mercredi 3 juin 2026 à 18h30
à la salle de la paroisse catholique, rue du Château 9, 2013 Colombier

Pour marquer nos 10 ans d'existence, l'assemblée sera suivie d'un apéritif dinatoire et musical. Une visite de la nouvelle installation des Mûriers 4 sera possible avant l'assemblée.

Programme des 10 ans

- **De 17h à 18h00** : visite de la 9^{ème} installation de coopsol, rue des Mûriers 4, 2013 Colombier
- **De 18h30 à 20h00** : assemblée générale ordinaire
- **Dès 20h00** : apéritif en musique (avec le groupe Anima), échanges entre coopérateurs

Pour des questions d'organisation évidentes, **nous vous prions d'annoncer votre participation à la visite, à l'AG et à l'apéro par le formulaire d'inscription sur notre site internet** (et non par e-mail): <https://coopsol.ch/ag/> jusqu'au mardi 26 mai.

Ordre du jour de l'AG:

1. Présences et membres excusés, acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination des scrutateurs/scrutatrices
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mai 2025 à Fleurier (en annexe)
4. Rapport annuel 2025 (sera disponible sur le site web) et approbation. Retour sur 10 ans d'existence !
5. Comptes 2025
 - a. présentation des comptes 2025
 - b. rapport des réviseurs (sera disponible sur le site web)
 - c. adoption du compte d'exploitation et du bilan et acceptation des états financiers (en annexe)
 - d. décharge au Conseil d'administration
 - e. acceptation de la résolution sur l'utilisation du bénéfice et de la rémunération des parts (1.5 %)
6. Présentation d'un nouveau projet à Couvet (en annexe)
7. Programme d'activités pour 2026 et approbation
8. Budget 2026 et approbation
 - a. présentation du budget 2026 (en annexe)
 - b. adoption du budget 2026
9. Election pour une année de la co-présidence et des membres du Conseil d'administration
10. Divers et propositions individuelles

L'AG statue aussi sur des propositions émanant des membres qui relèvent de la compétence de l'AG. De telles propositions doivent être adressées par écrit (courrier ou mail) au Conseil d'administration, qui doit les recevoir au moins 10 jours avant la date de l'AG. Vous trouvez les statuts de la Coopsol sur le site www.coopsol.ch.

Nous nous réjouissons d'avance de vous revoir à cette occasion et vous adressons nos salutations ensoleillées.

Au nom du Conseil d'administration, Diego Fischer et Jean-Luc Nagel, co-présidents